



Bail d'un an suivi d'un autre bail d'un an

Par **coeurdelune**, le **25/04/2015** à **03:21**

Bonjour

En tantq ue propriétaire est-il possible pour location meublée de faire un bail d'un an mais renouvelable à nouveau en bail d'un an (au lieu de 3 ou 6ans)?

Par **conseil juridique**, le **25/04/2015** à **06:41**

Bonjour,

vous n'avez pas respecté les formalités de résiliation d'un bail soumis à la loi de 1989. Il faut délivrer un congés au moins 6 mois avant la fin du bail de 3 ans et une simple lettre recommandée ne suffit normalement pas. Cependant dans votre cas, elle a accepté de partir. Il faudrait donc faire des recherches plus poussées car la jurisprudence a retenu l'acceptation de résiliation dans certains cas. Si vous le souhaitez contactez nous, nous proposons des consultations juridiques à partir de 9 €.

Par **Lag0**, le **25/04/2015** à **10:56**

Bonjour,

Je ne comprends pas la réponse de "conseil juridique" qui ne correspond pas à la question. Pour revenir donc à la question, le bail meublé est justement d'une durée d'un an tacitement

reconductible par période d'un an. Donc, oui, c'est possible et c'est même obligatoire !

Par **coeurdelune**, le **25/04/2015** à **16:25**

Merci Lag0 !